



DELIBERATION N° 168_DE 15042021

Adoption des lignes directrices de gestion du CDG66 au titre de 2021

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le quinze avril deux mille vingt et un à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 2 avril 2021 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 11

-Nombre de membres votants: 18

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents :

Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président

M.GOT Alain, M.NIFOSI Christian, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. CALVET Guy, M. REMEDI Bernard

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie

Mme Danielle PUJOL (suppléante de M.DUSSAUBAT François)

Représentants titulaires de la communauté d'agglomération PERPIGNAN

M.RALLO François

Absents excusés :

M.PLA Raymond, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, M.TAHOCEs Antoine, M.CHAMBON Jean Louis, M.GARSAU Jacques, M.GALAN Bruno, M.THIBAUT Jean Jacques, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. ROIG Fernand

Représentés ayant donné pouvoir

M.VILA Jean à M. Christian NIFOSI

Mme GARCIA-VIDAL Madeleine à M. Guy CALVET

M.PIQUET Philippe à M. Louis PUIG

M. SOLE Jean-Michel à M. François RALLO

Mme BEFARRA Damienne à M. Robert OLIVE

M. LACAPERE Rémi à M. Bernard REMEDI

Mme SADOURNY Marie-Pierre à M. Yves PORTEIX

Personnalités invitées :

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale,

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique

VU le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019,

VU l'avis du comité technique en séance du 11/12/2020 et 07/04/2021, il y a lieu de mettre en forme la stratégie de pilotage des ressources humaines et des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents du CDG66 à compter du 15/04/2021.

CONSIDERANT que les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années et sont révisables à tout moment par modification de l'annexe numérotée jointe à cet acte et portée à l'avis du comité technique (*comité social unique*) en séance du 7 avril 2021.

CONSIDERANT que les lignes directrices de gestion des ressources humaines du CDG66 sont présentées au titre de l'année 2021 en tenant compte :

- de l'état des lieux et du projet politique, le CDG66 souhaite répondre aux enjeux suivants :

1. Modernisation et dématérialisation des services opérationnels du CDG66
2. Développement et déploiement des prestations et actions sur notre territoire
3. Agir sur le schéma de mutualisation et la coordination des CDG Occitanie

- de la promotion et valorisation des parcours professionnels comme suit

▪ **Avancement de grade**

Le CDG décide de ne pas établir de critères et de présenter tous les agents remplissant les conditions.

Délibération ratios d'avancement de grade à 100% jointe

▪ **Nominations suite à concours**

Le CDG66 définit des critères applicables :

A l'ensemble des agents

Critères

- Respecter l'adéquation grade/fonction/organigramme (fléchage de poste)

- Privilégier la manière de servir : Investissement-motivation

▪ **Accès à un poste à responsabilité d'un niveau supérieur**

Critères

- Expérience réussie sur le poste occupé et remplacement d'un supérieur

- Maîtrise du métier

- Capacité d'autonomie et d'initiative vérifiées

Après avis du comité technique

Après en avoir débattu, le conseil d'administration a délibéré et à l'unanimité,

-APPROUVE les lignes directrices de gestion du CDG66 au titre de l'année 2021

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Fait à Perpignan, le 15 avril 2021

**Le Président
Robert GARRABE**

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Transmis au représentant de l'Etat le 19-04-21

- Affiché/ Publié le 19-04-21

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20210419-DB-168-15042021-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021